

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 992 Rect.

présenté par
Mme Fraysse, Mme Bello, Mme Billard,
Mme Buffet, M. Dolez, M. Gremetz, M. Muzeau,
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 13

À l'alinéa 23, substituer à la première occurrence du mot :

« deux »,

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer la représentation du personnel.